

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. LOUIS - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Patinoire - Tarification

Mme Revel, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'organisation des temps d'occupation de la glace à la patinoire a été profondément modifiée pour cette nouvelle saison, afin d'optimiser les heures mises à la disposition des clubs de sports de glace, celles dédiées à l'initiation au patinage en milieu scolaire primaire et aussi afin de permettre au public un accès aux installations selon des horaires plus rationnels ou offrant un meilleur choix en fonction des impératifs familiaux, personnels, ou pour améliorer l'accueil de groupes.

C'est ainsi que deux plannings ont été élaborés afin d'appréhender au mieux les offres de la Ville destinées au public durant le temps scolaire, d'une part, et à l'occasion des vacances scolaires, d'autre part.

Il convient désormais de compléter cette organisation par une politique tarifaire adaptée, en particulier en proposant des offres très abordables à destination des familles, en proposant aux usagers des possibilités de fréquentation de la patinoire à des tarifs plus attractifs à certaines périodes.

Les principaux tarifs d'accès à la patinoire (forfait entrée avec patins) pour adulte ou enfant demeurent inchangés mais il est proposé de créer de nouveaux tarifs attractifs pour des séances promotionnelles nouvelles.

L'ensemble des mesures proposées, détaillées dans la grille tarifaire annexée au rapport, entreront en vigueur à compter du 1er octobre 2012.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider les modifications, créations et suppressions de tarifs de la patinoire proposées ;
- 2 - dire que ces mesures seront applicables à compter du 1er octobre 2012 ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte nécessaire à leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ₂